

# Evènement de la technopole

## [ SYNTHÈSE ] Petit-déjeuner Débat

Jeudi 29 janvier 2015,  
Espace *Grands Projets*, Théâtre de Cornouaille **QUIMPER**

## Les pathologies du Crédit Impôt Recherche

*Retours d'expérience et perspectives d'évolution*



### ■ INTERVENANTS



**Xavier MOULIERE**, Avocat fiscaliste, Fidal – Quimper  
Tel. 02 98 64 54 44 / xavier.mouliere@fidal.com

**Armand SARIAN**, Directeur Service CIR, Fidal – Paris  
Tel. 01 47 38 88 47 / armand.sarian@fidal.com

**Philippe LE NOUY**, Directeur administratif/financier,  
Polaris - Pleuven

620 bénéficiaires du CIR en Bretagne (2,38 % total France)

**L'activité R&D et sa définition : la finalité d'un projet R&D consiste à accroître les connaissances.**

### ■ En ce qui concerne le périmètre technique éligible du CIR

#### Les frontières demeurent floues entre la R&D et l'Innovation

— « **R&D** : englobe les travaux de création entrepris en vue d'accroître la somme des connaissances pour de nouvelles applications »

— « **Innovation** : ensemble des moyens de différenciation technologique, méthodologique ou créative, qui permet de développer de nouveaux services, procédés ou produits concurrentiels sur des marchés solvables. »

### ■ L'ETAT DE L'ART est une phase trop souvent négligée dans le dossier CIR.

> REDACTION SOIGNEUSE DE LA FICHE PROJET en 5 étapes de rédaction  
> CONSEIL FIDAL : être précis sur la forme du document ; il doit être clair et bien présenté pour dégager une bonne impression générale. Il sera lu par des experts techniques. La description d'un projet ne doit pas comporter plus d'une douzaine de pages. Il s'agit d'être factuel et de lister les documents disponibles qui sont consultables.

■ **4 types d'innovation dont 2 seuls éligibles au CII** : il est nécessaire que les nouvelles performances soient supérieures aux autres dans les domaines de la fonctionnalité, de l'ergonomie ou bien encore de l'écoconception

### ■ DEBAT – ECHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

« **Pour l'administration, le chercheur est un ingénieur qui va au-delà de ce qu'il a l'habitude de faire.** »

« Quand on est dans du **prototypage**, est-on implicitement dans de l'innovation? » - Attention, la phase expérimentale est différente de la R&D

**Quiz de FIDAL** : « *découvrir une solution de manière empirique sans comprendre pourquoi cette solution est meilleure que les autres, est-ce suffisant pour rendre un projet éligible ?* – Non, une démarche scientifique ad hoc doit conforter la solution. »

Dans l'**agroalimentaire**, attention à différencier les recettes de la R&D ! Il n'est pas toujours aisé de démontrer l'éligibilité du projet et d'identifier les véritables difficultés techniques.



**37 personnes** présentes au  
petit-déjeuner débat  
75 % d'entreprises  
11 % d'institutionnels  
14 % d'organismes  
bancaires, enseignement,